

QUESTION 1 : (2 pts)

Quelles sont les compétences requises pour se présenter à l'examen de guide de palanquée ?

QUESTION 2 : (2 pts)

En l'absence de directeur de plongée, Yves, guide de palanquée, souhaiterait plonger en autonomie sur un sec situé à une profondeur maximale de 17 m, avec Anne, niveau 2, 17 ans, et Lou, niveau 3, 40 ans. En a-t-il le droit ? Justifiez ?

QUESTION 3 : (1 pt)

- Qui élit le président de la Commission Technique Régionale ?
- Qui élit le président de club ?

QUESTION 4 : (1 pt)

Dans quelles conditions un GP peut-il faire des baptêmes ?

QUESTION 5 : (4 pt)

Quel matériel de sécurité doit-on avoir obligatoirement sur un site de plongée ?

QUESTION 6 : (2 pts)

Quel est le matériel de plongée obligatoire pour un guide de palanquée évoluant en milieu naturel ?

QUESTION 7 : (2 pts)

- Un guide de palanquée initiateur fait plonger Bill et Bull, niveaux 2 expérimentés à 50 m en l'absence de directeur de plongée ? En a-t-il le droit ? Que risque-t-il et pourquoi ?
- Bill, au moment de ranger son bloc, le pose sur l'ordinateur de Bull et le casse : qui va dédommager Bill ?

QUESTION 8 : (2 pts)

- Pierre a eu un accident de décompression. Il y a un mois. Peut-il replonger ?
- Que doit-il faire s'il souhaite replonger ?

QUESTION 9 : (1 pt)

- Il existe différentes commissions, laquelle représente la plongée à l'air ?
- Citez en 4 autres

QUESTION 10 : (3 pts)

En vous référant au code du sport :

- Quelles sont les différences entre aptitudes et qualifications ? citez-les ?
- A quoi servent ces notions d'aptitudes ? En quoi le rôle du directeur de plongée est-il accru ?
- Quelles sont les prérogatives d'un plongeur (PE40 + PA20) ?
- A-t-il une équivalence de niveau à la FFESSM ?

QUESTION 1 : (2 pts)

Quelles sont les compétences requises pour se présenter à l'examen de guide de palanquée ?

- *Etre licencié à la FFESSM*
- *Avoir 18 ans minimum le jour de l'examen*
- *Etre Niveau 3*
- *Avoir le RIFA plongée*
- *Présenter un certificat médical daté de moins de 1 an*
- *Présenter les compétences signées*

QUESTION 2 : (2 pts)

En l'absence de directeur de plongée, Yves, guide de palanquée, souhaiterait plonger en autonomie sur un sec situé à une profondeur maximale de 17 m, avec Anne, niveau 2, 17 ans, et Lou, niveau 3, 40 ans. En a-t'il le droit ? Justifiez ?

- *Non : un plongeur mineur ne peut plonger en autonomie et seuls les plongeurs niveau 3 mini peuvent plonger en autonomie en l'absence d'un directeur de plongée.*
- *Yves pourrait jouer le rôle de guide de palanquée, mais cela nécessite la présence d'un directeur de plongée*

QUESTION 3 : (1 pt)

a) Qui élit le président de la Commission Technique Régionale ?

*Les présidents de clubs ou leurs représentants*

b) Qui élit le président de club ?

*Les membres du club licenciés à la FFESSM*

QUESTION 4 : (1 pt)

Dans quelles conditions un GP peut-il faire des baptêmes ?

*Avec l'autorisation du directeur de plongée minimum E1 et dans un bassin ou un fosse dont la profondeur maximale est inférieure à 6 mètres*

QUESTION 5 : (4 pt)

Quel matériel de sécurité doit-on avoir obligatoirement sur un site de plongée ?

- *Moyen de communication permettant de prévenir les secours*

- *VHF (sur un bateau)*
- *Pavillon Alpha (sur un bateau)*
- *Eau douce potable*
- *Aspirine non effervescente*
- *BAVU avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit)*
- *Masque à haute concentration d'O2*
- *Bouteille d'O2 de capacité suffisante avec manodétendeur, débit litre et tuyau de raccordement au BAVU ou au masque à haute concentration.*
- *Couverture iso thermique*
- *Fiches d'évacuation*
- *Plan de secours adapté au lieu et à la plongée pratiquée*
- *Bouteille d'air de secours avec détendeur (ou mélange adapté)*
- *Un moyen de rappeler un plongeur en immersion (en milieu naturel)*
- *Tablette de notation immergeable*
- *Tables de décompression (si milieu naturel > 6 m)*

QUESTION 6 : (2 pts)

Quel est le matériel de plongée obligatoire pour un guide de palanquée évoluant en milieu naturel ?

- *Un système gonflable de sécurité*
- *Les moyens de contrôler les caractéristiques de la plongée et de la remontée : montre + profondimètre + tables, ou timer + tables, ou ordinateur*
- *1 blocs avec 2 sorties indépendants + 2 détendeurs complets.*
- *Un parachute de palier dans la planquée*

QUESTION 7 : (2 pts)

a) Un guide de palanquée initiateur fait plonger Bill et Bull, niveaux 2 expérimentés à 50 m en l'absence de directeur de plongée ?

- En a-t-il le droit ?

*Non : prérogatives du N2 = 40 m encadré par un guide de palanquée en présence d'un E3*

- Que risque-t-il et pourquoi?

*Une plainte au pénal pour mise en danger d'autrui.*

b) Bill, au moment de ranger son bloc, le pose sur l'ordinateur de Bull et le casse : qui va dédommager Bill ?

*Bill est assuré en RC au tiers par sa licence. Son assurance dédommagera Bull.*

QUESTION 8 : (2 pts)

a) Pierre a eu un accident de décompression. il y a un mois. Peut-il replonger ?

*Non, son certificat médical n'est plus valable*

b) Que doit-il faire s'il souhaite replonger

*Un nouveau certificat médical établi par un médecin fédéral*

QUESTION 9 : (1 pt)

a) Il existe différentes commissions, laquelle représente la plongée à l'air ? *La commission technique*

b) Citez en 4 autres

*Nage avec palmes, hockey subaquatique, vidéo, archéologie, environnement et bio, tir sur cible, orientation, juridique, médicale, nage en eaux vives*

QUESTION 10 : (3 pts)

En vous référant au code du sport :

a) Quelles sont les différences entre les aptitudes et les qualifications ? citez-les ?

- *Les aptitudes (PE et PA) ont été créés par le code du sport :*
- *Elles sont au nombre de 9 (Débutant, 4 PE et 4 PA).*
- *Elles sont accordées par le directeur de plongée et valables uniquement pour la plongée concernée.*
- *Elles sont notées sur la feuille de palanquée au moment de la plongée.*
- *Les qualifications ont été créés par la FFESSM :*
- *Elles sont au nombre de 4 : PA20, PE40, PA40, PE60*
- *Elles sont décrites dans le MFT (manuel de formation technique) et sont validées par une carte plastifiée. Elles sont pérennes (comme les niveaux).*

b) A quoi servent ces notions d'aptitudes ? En quoi le rôle du directeur de plongée est-il accru ?

- *Elles permettent à des plongeurs venant d'autres systèmes de formation de pouvoir plonger soit encadrés soit en autonomie dans les espaces d'évolution adaptés.*
- *Elles sont évaluées par le directeur de plongée soit à partir de documents (brevet, carnet de plongée, ou tout autre document, discussion) soit par une plongée d'évaluation par un E3 au minimum.*
- *Le directeur de plongée a ainsi une plus grande part de responsabilité*

c) Quelles sont les prérogatives d'un plongeur (PE40 + PA20) ? *Encadré à 40 m et autonome à 20 m*

d) A-t-il une équivalence de niveau à la FFESSM ? *Niveau 2 FFESSM*